



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼


## Ariane : pour être alerté en cas de crise lors d'un voyage à l'étranger (Service en ligne)

Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Permet au voyageur français de communiquer des données sur son voyage à l'étranger.

Ces données seront utilisées en cas :

- de crise à l'étranger pour le contacter sur son téléphone portable au cas où des opérations de secours seraient organisées,
- ou encore pour joindre rapidement sa famille ou ses proches en France.

Accéder au  
service en ligne   
(<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>)

Vérfié le 12 octobre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Avec quel document d'identité un Français peut-il aller au Maroc ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14873>)
- Avec quels documents un Français peut-il aller en Tunisie ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14876>)
- Inscription consulaire au registre des Français établis hors de France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>)
- Recommandations sanitaires aux voyageurs (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1109>)
- Voyage en ferry (bateau) : quelles sont les règles ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34112>)
- Voyager en Europe (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13605>)
- Voyager hors Europe (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32833>)